ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Enseignement technique et professionnel

Question écrite n° 65335

Texte de la question

M Georges Colombier souhaite appeler l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale et de la culture, sur la situation bien delicate dans laquelle se trouve certains etudiants notamment ceux de certaines sections de BTS qui, pour les besoins de leur scolarite, doivent trouver un stage en entreprise. Il est peut-etre comprehensible que l'actuelle crise economique amene les chefs d'entreprise a reflechir avant d'accueillir des jeunes dans ce cadre, meme si cette possibilite est fiscalement interessante. Mais la consequence pour ces jeunes est souvent catastrophique : ils doivent arreter leurs etudes. Il souhaite savoir s'il est bien conscient de cet etat de fait et si des solutions sont actuellement a l'etude.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministere de l'education nationale et de la culture est tout a fait conscient des difficultes actuelles des jeunes a trouver un stage en entreprise en raison de la conjoncture economique. Des efforts importants ont ete faits pour favoriser le placement des jeunes en stage, notamment en signant plusieurs conventions de partenariat avec de nombreuses branches professionnelles. Il est toutefois necessaire que ces types d'actions soient relayes au plan local par les etablissements scolaires : c'est a eux en effet qu'il appartient de trouver des partenariats ou des jumelages avec les entreprises de leur region, d'organiser les journees « portes ouvertures », de solliciter leur environnement economique. En tout etat de cause, il appartient aux chefs d'etablissement de prendre les mesures appropriees. C'est d'ailleurs a l'intention des chefs d'etablissement que vient d'etre diffuse par le secretaire d'Etat a l'enseignement technique un « guide du partenariat » destine a les aider dans leurs demarches. Des derogations sont accordees par les recteurs pour les candidats qui n'ont pu effectuer qu'une partie de leur stage obligatoire. Cette mesure destinee a prendre en compte les difficultes de certains candidats ne peut etre etendue a la totalite du stage qui doit conserver son caractere obligatoire, comme faisant partie integrante de la formation menant au BTS.

Données clés

Auteur : M. Colombier Georges
Circonscription : - Union pour la démocratie française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 65335
Rubrique : Enseignement secondaire
Ministère interrogé : éducation nationale et culture
Ministère attributaire : éducation nationale et culture

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 décembre 1992, page 5599